

Appel à projets dans le cadre du Fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée (FFQCD)

Année 2008-2009

Lors de la rencontre alternée des premiers ministres français et québécois en juillet 2004, MM. Charest et Raffarin décidèrent de la création d'un fonds spécifiquement consacré à la coopération menée par les collectivités territoriales françaises et québécoises. Mis en place en 2005 pour une 1^{re} année expérimentale, le Fonds a poursuivi ses activités en 2006 en bénéficiant du double des moyens qui lui étaient jusqu'à présent octroyés. Une troisième édition a été lancée en 2007.

En incluant le soutien financier de contrepartie exigé des porteurs locaux, le financement total s'établit désormais à 400 000 euro (environ 600 000 \$ CAN). Cinq projets se sont réalisés en 2005, quatre en 2006 et sept en 2007.

Éligibilité

Afin d'être éligibles au soutien du Fonds, les projets doivent satisfaire aux critères suivants :

➤ Critères liés aux partenaires :

- Les projets doivent être élaborés et présentés conjointement par des partenaires français et des partenaires québécois (au Consulat général de France à Québec pour les partenaires français et au ministère des Relations internationales pour les partenaires québécois);
- Les projets doivent impliquer au moins deux collectivités de deux régions différentes pour la France et, du côté québécois, deux institutions, organismes, ou instances locales, municipales ou régionales, de préférence de deux régions différentes.

➤ Critères liés au financement :

- Les partenaires doivent contribuer au projet par un financement de contrepartie au moins à la hauteur de la subvention demandée.

➤ Critères liés au projet :

- Les projets doivent être novateurs (quant au contenu, à la thématique, aux façons de faire ou aux partenariats impliqués, etc);
- Les projets doivent impliquer directement les collectivités locales;
- Les projets susceptibles d'être retenus doivent avoir pour objet une ou plusieurs des thématiques prioritaires définies par le Fonds :

- o les créneaux d'excellence des régions québécoises et les pôles de compétitivité des régions françaises;
- o les projets socio-économiques;
- o les projets culturels;
- o les projets liés au développement territorial durable.

Échéancier

L'appel à projets du FFQCD pour juillet 2008 – juillet 2009 débute le 30 janvier 2008 et suivra l'échéancier suivant :

- 30 janvier 2008 : lancement de l'appel à projets
- 30 avril 2008 : date limite du dépôt des projets
- juin 2008 : annonce des projets retenus et mise en place du soutien financier

Modalités

L'appel à projets est effectué par :

- en France, le Ministère des Affaires étrangères et européennes;
- au Québec, le ministère des Relations internationales

Participent à ce lancement, notamment à titre de diffuseur :

- Le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec
- L'Association des Régions de France
- L'Association des Maires de France
- L'Assemblée des Départements de France
- L'Association des Grandes Villes de France
- Cités-Unies France
- L'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe

Dépôt des projets

Par voie électronique, au plus tard **le 30 avril 2008** :

- **pour les partenaires québécois :**
au ministère des Relations internationales
marie-claude.delisle@mri.gouv.qc.ca
copie à : claudedrapeau@mamr.gouv.qc.ca
- **pour les partenaires français :**
au Consulat général de France à Québec
estelle.priest@diplomatie.gouv.fr
copie à : patrice.leroy@diplomatie.gouv.fr

Pour toute information, veuillez vous adresser à :

Partenaires québécois :

Marie-Claude DELISLE – 418.649.2400/5241

Claude DRAPEAU – 418.691.2015/3293

Partenaires français :

Estelle PRIEST – (011).418.266.2541

Patrice LEROY – (011).418.266.2540